

CONSTRUCTION
DE DÉFENSE
CANADA



DEFENCE
CONSTRUCTION
CANADA

Rapport d'étape sur l'accessibilité 2023

Préparé par Construction de Défense Canada, décembre 2023

Table des matières

Contexte.....	3
Le plan	3
Engagement de CDC à l'égard de l'accessibilité	3
Formats substitués.....	3
Commentaires	4
Emploi	4
Cadre bâti	5
Technologies de l'information et des communications.....	5
Communications, autres que les TIC	6
Approvisionnement en biens, services et installations	6
Conception et prestation des programmes et services.....	7
Transport	7
Consultations	7
Commentaires.....	8

Contexte

Construction de Défense Canada (CDC) offre des services novateurs et rentables en matière de passation de marchés, de gestion de contrats de construction, d'infrastructure et d'environnement, et fournit du soutien au cours du cycle de vie afin de répondre aux impératifs de défense du Canada. Le ministère de la Défense nationale, le Centre de la sécurité des télécommunications et l'Agence de logement des Forces canadiennes sont les clients-partenaires de CDC.

À titre de société d'État fédérale, CDC est assujettie à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA). La LCA et ses règlements sont entrés en vigueur en 2019 pour contribuer à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040.

Pour s'y conformer, CDC a mis sur pied le groupe de travail sur l'accessibilité, composé de membres de la haute direction provenant de divers secteurs opérationnels de CDC, qui a reçu les commentaires de diverses parties prenantes sur les obstacles et les initiatives en matière d'accessibilité au sein de CDC.

Le plan

CDC a élaboré et publié un plan d'accessibilité pour 2023 à 2025 qui définit les mesures que CDC prendra pour prévenir et atténuer les obstacles à l'accessibilité et respecter les dispositions de la LCA.

CDC est tenue de publier des rapports d'étape en 2023 et 2024 et de rédiger un nouveau plan en 2025 à partir des progrès réalisés, des commentaires des parties prenantes et des priorités du gouvernement. Le présent rapport fait le point sur les initiatives entreprises par CDC en 2023, regroupées en fonction des éléments clés mentionnés dans la LCA.

Engagement de CDC à l'égard de l'accessibilité

CDC s'engage à faire progresser l'accessibilité pour la population canadienne en temps opportun, en se fondant sur les principes de la LCA. Cela permet à CDC de progresser vers son objectif de suppression des obstacles liés à l'emploi et de fournir des mesures d'adaptation, le cas échéant.

CDC s'engage à poursuivre un dialogue continu avec les personnes handicapées et leurs alliés, et à tenir compte, dans la mesure du possible, de leur rétroaction et des autres commentaires reçus, afin d'améliorer les initiatives en cours et d'en élaborer de nouvelles.

Formats substitués

Veillez communiquer avec CDC en utilisant les moyens indiqués dans la section « Commentaires » si vous souhaitez recevoir une copie du plan d'accessibilité, un rapport d'étape ou d'autres documents dans les formats suivants : impression, gros caractères, braille, format audio ou électronique.

Commentaires

CDC vous invite à lui faire part de vos commentaires sur son plan, son processus de rétroaction, ses rapports d'étapes et toute autre question en utilisant l'un des moyens suivants :

- téléphone : 613-998-9548 ou 1-800-514-3555 (sans frais)
- télécopieur : 613-998-1061
- formulaire en ligne : <https://www.cdc-dcc.gc.ca/a-propos-de-cdc/accessibilite>
- courriel : accessibility@dcc-cdc.gc.ca ou accessibilite@dcc-cdc.gc.ca
- par la poste à l'adresse suivante :
Construction de Défense Canada
Constitution Square, 19^e étage
350, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0K3
a/s de : Gouvernance et affaires juridiques, accessibilité

Un membre de l'équipe de Gouvernance et affaires juridiques de CDC accusera réception de vos commentaires (s'ils ne sont pas anonymes) et fera un suivi directement auprès de vous.

Emploi

CDC a instauré une politique d'obligation de prendre des mesures d'adaptation en 2021. Cette politique définit des pratiques d'embauche et d'emploi accessibles et non discriminatoires. Il s'agit notamment d'éliminer les obstacles liés à l'emploi et de fournir des mesures d'adaptation pour aider les candidats et les employés à participer pleinement aux processus d'embauche et d'emploi de CDC.

En 2023, le service des Ressources humaines de CDC a passé en revue ses politiques d'emploi et a rédigé une politique sur l'accessibilité. CDC prévoit que la nouvelle politique sera prête à être instaurée d'ici le 31 décembre 2024.

Pendant la période visée par le présent rapport, CDC a déployé des efforts concertés pour lancer des initiatives de recrutement à l'appui de l'accessibilité et y participer, comme le salon de l'emploi virtuel du Congrès canadien sur l'inclusion des personnes en situation de handicap, qui a eu lieu en mai 2023. Pendant sa campagne d'emploi d'été pour étudiants de 2023, CDC a conclu une entente de partenariat avec Specialisterne, un organisme sans but lucratif qui aide à jumeler des candidats neurodivers et des offres d'emploi. CDC a embauché un étudiant neurodivers et a bénéficié du soutien de Specialisterne pendant le processus d'intégration.

Au total, CDC a embauché neuf étudiants en situation de handicap pour l'ensemble des régions en 2023, ce qui représente 11,25 % de l'effectif étudiant de CDC pour l'année.

Cadre bâti

CDC n'est pas responsable des bâtiments et des espaces publics. Ses 35 bureaux de sites sont situés dans les locaux du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes dans toutes les bases actives, les escadres et les unités de soutien de zone. Les bureaux régionaux et le siège social de CDC sont situés dans des espaces loués. La capacité de CDC à réussir à apporter des modifications en matière d'accessibilité à ses bureaux de chantier dépend fortement des priorités et de l'engagement du MDN à l'égard de ces initiatives. Ainsi, le calendrier d'amélioration de l'accessibilité des lieux de travail de CDC devrait se prolonger au-delà de 2025.

Le plan d'accessibilité de CDC pour la période 2023-2025 exige un examen de tous les lieux de travail de CDC, y compris les lieux partagés avec les clients-partenaires, afin de relever les obstacles existants. La planification de cet examen a débuté en 2023. Il permettra de recenser les éléments physiques, architecturaux et structurels susceptibles de constituer des obstacles, notamment :

- les entrées des bâtiments, les rampes et les ascenseurs
- les toilettes
- les aires de stationnement.

L'examen portera également sur les niveaux de bruit, les communications nécessaires lorsque les mécanismes de soutien à l'accessibilité sont hors service et les procédures d'évacuation d'urgence.

Compte tenu du grand nombre de lieux de travail, CDC s'attend à ce qu'il soit achevé au cours de l'exercice 2024–2025. La Société élaborera ensuite un plan à long terme visant à supprimer les obstacles sur les lieux de travail. Ce plan comprendra des échéances pour l'élaboration d'outils et d'aides à la création et au maintien de lieux de travail accessibles.

En 2024, CDC formera un groupe de travail composé de représentants des équipes des Opérations, de Santé et sécurité au travail, de la Technologie de l'information et des Ressources humaines. Ce groupe de travail élaborera des lignes directrices internes en matière d'accessibilité et une liste de contrôle afin de garantir un accès approprié à tous les événements de CDC qui se déroulent en personne et la mise en place de mesures d'adaptation raisonnables. CDC s'attend à achever le projet de lignes directrices et de liste de contrôle d'ici le 31 décembre 2024.

Technologies de l'information et des communications

CDC a formé un groupe de travail sur l'accessibilité des technologies de l'information (TI), coprésidé par le directeur, Technologies de l'information, et l'architecte du système Microsoft 365 à CDC. Ce groupe élaborera le plan d'accessibilité des TI de CDC et rendra compte de l'état d'avancement des activités d'accessibilité liées aux technologies de l'information.

En 2023, le service de TI de CDC a travaillé en collaboration avec d'autres unités opérationnelles pour tenir compte des exigences en matière d'accessibilité lors de la sélection et de l'achat de nouveaux logiciels et applications, dans la mesure du possible.

Le matériel de formation à Microsoft 365 publié sur l'intranet de CDC comprend une section sur les fonctions d'accessibilité mises à la disposition de tous les employés. Le service de TI prévoit également d'envoyer des communications ciblées à tous les employés sur ce sujet d'ici décembre 2025, soutenu en cela par des experts de CDC en matière de formation et de perfectionnement.

Communications, autres que les TIC

Bien que son site Web réponde à la plupart des exigences essentielles des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 AA, CDC s'efforce d'améliorer la conformité et d'accroître l'accessibilité. CDC a commandé un audit de l'accessibilité du Web, qui a été achevé le 26 juin 2023. Le service des Communications de CDC tient des réunions à intervalles réguliers avec son fournisseur Web externe afin de combler les lacunes en matière d'accessibilité mises au jour dans le cadre de cet audit et d'autres travaux liés au Web. L'équipe des Communications prévoit d'apporter les modifications nécessaires en matière d'accessibilité avant le prochain rapport d'étape en 2024.

Depuis janvier 2023, CDC publie ses rapports d'entreprise en format PDF accessible sur son site Web.

L'équipe des Communications répond à toutes les demandes de documents dans des formats accessibles. Le délai de livraison dépend de la taille et de la complexité du document et du format souhaité.

Cette équipe utilise un langage simple dans tous ses documents, mais CDC a constaté en 2023 que ce n'était pas le cas pour toutes les unités opérationnelles. En 2024, l'équipe des Communications élaborera un plan visant à éliminer les obstacles et à améliorer la connaissance générale du langage clair dans toutes les unités opérationnelles d'ici à 2025.

Approvisionnement en biens, services et installations

En 2023, CDC a intégré les exigences en matière d'accessibilité dans le processus de passation des marchés de logiciels. CDC choisit comme appareils mobiles des produits Android ou iOS qui répondent aux normes d'accessibilité. CDC actualise ou remplace régulièrement ces appareils pour s'assurer que les employés disposent des derniers outils et fonctionnalités en matière d'accessibilité.

Bien que certaines des applications patrimoniales de CDC ne répondent pas aux normes d'accessibilité, le groupe de travail sur l'accessibilité des TI prendra en compte les exigences en matière d'accessibilité dans sa recherche d'applications de remplacement, le cas échéant.

En 2023, le service des Communications de CDC a augmenté le nombre de fournisseurs capables de fournir des documents en formats accessibles et continuera à en rechercher d'autres pour répondre à la demande croissante.

Conception et prestation des programmes et services

En 2023, plusieurs unités opérationnelles ont constaté un manque de sensibilisation aux normes d'accessibilité au sein de CDC.

CDC a donc commencé à rechercher des programmes de formation et de sensibilisation à l'accessibilité pour les employés et les superviseurs. Cette recherche a mis au jour certaines difficultés. Ainsi, bien que CDC exige une formation sur la législation fédérale en matière d'accessibilité, de nombreux programmes se concentrent sur la législation provinciale, qui est en place depuis plus longtemps. De plus, il existe un nombre limité de formations disponibles dans les deux langues officielles et dont le contenu et la qualité sont équivalents.

Le rapport d'étape 2024 de CDC comprendra une mise à jour de l'état d'avancement des recherches permanentes de CDC en matière de formation appropriée.

En 2023, l'équipe de Gouvernance et affaires juridiques a commencé à élaborer une procédure opérationnelle standard devant être suivie lors de l'application de filtres d'accessibilité ou de la demande de documents dans des formats accessibles. Cette procédure devrait être achevée avant le prochain rapport d'étape en 2024.

Avec l'aide des experts en formation et en perfectionnement de CDC, l'équipe de Gouvernance et affaires juridiques effectuera des recherches sur la formation et les agréments dans le domaine du droit de l'accessibilité en 2024 et élaborera un plan visant à mettre en œuvre des solutions appropriées. Le rapport d'étape de CDC pour 2024 contiendra une mise à jour de ces activités.

Transport

Le plan d'accessibilité de CDC pour la période 2023-2025 ne traite pas de la question des obstacles au transport puisqu'elle ne représente pas une obligation professionnelle standard pour tous les employés de CDC. Toutefois, en réponse aux commentaires en ligne, CDC s'efforcera d'identifier les obstacles liés au transport lors d'événements se déroulant en personne, lorsque les employés conduisent des véhicules fournis par CDC et lorsqu'ils sont tenus de fournir leur propre moyen de transport pour se rendre sur les sites de travail. CDC réalisera cet examen dans le cadre des travaux décrits dans la section « Cadre bâti ».

Consultations

Pour rédiger le présent rapport, CDC s'est appuyée sur les commentaires reçus lors des consultations internes sur son plan d'accessibilité pour la période 2023-2025 et sur les commentaires du public sur son site Web.

CDC a reçu des commentaires de la part de 36 personnes regroupées comme suit :

- citoyens intéressés par l'accessibilité
- personnes en situation de handicap
- aidants de personnes en situation de handicap

Commentaires

En 2023, CDC a passé en revue les commentaires reçus par le biais du formulaire en ligne concernant le plan d'accessibilité de CDC.

CDC a tenu compte des suggestions suivantes dans les sections « Emploi », « Cadre bâti » et « Transport » du présent rapport :

- Ajouter plus de détails sur les initiatives en place pour examiner les politiques d'emploi.
- Faire état de l'engagement du MDN à l'égard du plan d'accessibilité de CDC et du fait que la capacité de CDC à mettre en œuvre des changements dépend, dans certains cas, de la volonté du MDN d'apporter les changements souhaités.
- Examiner tous les locaux de bureaux physiques pour s'assurer qu'ils sont accessibles.
- Mentionner la nécessité de garantir l'accès à tous les lieux de travail importants, y compris par des rampes et des ascenseurs, afin d'aider les employés souffrant d'un handicap temporaire.
- Tenir compte des obstacles liés au transport qui pourraient avoir une incidence sur la participation à des événements en personne.
- Définir des délais précis pour l'instauration des différentes mesures.

Le groupe de travail sur l'accessibilité de CDC passera en revue le reste des commentaires et en tiendra compte, le cas échéant, dans le prochain rapport d'étape de CDC en 2024 ou dans son nouveau plan en matière d'accessibilité, en 2025. Voici quelques-unes des recommandations reçues à ce jour :

- Décrire comment CDC entend travailler avec le ministère de la Défense nationale à la mise en œuvre de l'initiative.
- Envisager des stations de télétravail et des postes de travail temporaires pour aider à surmonter les obstacles systémiques qui pourraient autrement compromettre le plan d'accessibilité.
- Prendre en considération les besoins des employés neurodivergents.
- Sensibiliser les employés aux possibilités d'atténuer le bruit et de réduire les intrusions dans la vision périphérique au bureau.
- Définir les attentes en matière d'accès aux lieux de travail en cas d'obstacles.
- Continuer à former le personnel sur l'aspect comportemental de l'accessibilité.
- Dresser une liste de contrôle des éléments d'accessibilité mis à la disposition du personnel et des visiteurs (par exemple, escaliers, téléphones, portes).